**Actualité 1 — Le BBQ à l’intérieur, c’est non ! 🙅**

**ÉVITEZ** d’utiliser un barbecue ou tout autre appareil à combustible (ex. : génératrice à essence) à l’intérieur de votre résidence.

En cas de panne d’électricité, le Centre antipoison du Québec recommande les actions suivantes :

* Installer un détecteur de monoxyde de carbone certifié dans votre résidence ;
* Se vêtir chaudement ;
* Privilégier des repas qui ne nécessitent pas de cuisson ;
* Se réfugier dans un endroit sûr, si possible.

**Pour plus de détails, consultez le site du Centre antipoison du Québec ➡️** [ciussscn.ca/prevention-intoxications](https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/antipoison/prevention-des-intoxications)

#PrévenirLesEmpoisonnements